



Faire valoir ses droits sur des enfants ?

Par **Nalini**, le **17/02/2012** à **19:33**

Bonsoir,rnrnBonsoir,rnrnJe me rapproche de vous et vous lance un cri désespéré, celui d'une mère. Une amie à moi (qui ne désire pas se faire connaître) a été en couple avec une femme, elles n'étaient pas pacsées. Quand elle a connu son ex compagne, celle-ci avait une fille handicapée âgée de 8 ans (maintenant 15). Elles ont décidé d'avoir un enfant et ont fait appel au frère de mon amie comme géniteur. Elles ont donc eu une petite fille, âgée de 3 ans maintenant. rnVoilà le problème :rnElles se sont séparées et vu que mon amie n'est pas la mère biologique de ces petites filles, elle se retrouve face à un réel problème. La mère biologique des enfants ne veut pas la laisser prendre les filles en vacances, ni même leur rendre visite. Elle est juste autorisée à les appeler les mercredis et les dimanches...rnrnQue peut-elle faire dans sa situation ? As-t-elle des droits sur les enfants ?rnrnElle est désespérée, aussi je vous remercie d'avance pour toutes les suggestions que vous pourriez lui faire.